ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 3746

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les demandes réitérées à plusieurs reprises, plus particulièrement par les motards, en matière de sécurité routière. En effet, force est constater le caractère dangereux des matières souvent utilisées pour les signalisations horizontales (lignes continues, passages piétons) qui se révèlent être extrêmement glissantes en cas de pluie. De même, nombres de glissières de sécurité métallique, non pourvues d'un dispositif dit " écran inférieur motocycliste ", longent toujours les routes françaises. Outre le fait que les poteaux espacés qui les soutiennent constituent un danger mortel pour les motards, ces équipements sont tristement connus pour être de véritables guillotines en cas d'accident. Aussi il lui saurait gré de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre sur ces deux points.

Texte de la réponse

L'amélioration des infrastructures fait partie, avec le comportement et la sécurité active et passive des véhicules, des axes prioritaires du gouvernement pour diminuer l'accidentalité des usagers de deux roues motorisés. A ce titre, un guide de recommandations pour une meilleure prise en compte des usagers de deux roues motorisés dans les infrastructures a été diffusé très largement début 2012 afin de sensibiliser les gestionnaires de voirie aux particularismes liés à la pratique du deux roues motorisés. Cet ouvrage, produit par le centre d'études sur les réseaux, et les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) est mis en ligne gratuitement sur le site internet de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (www. securite-routiere. gouv. fr). Outre ce guide, un rapport d'étude a été commandé au service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA). Il s'agit, à la lueur d'études d'accidentalité ciblées sur les usagers de deux-roues motorisés, de déterminer les configurations dans lesquelles il y a un enjeu fort relatif à la mise en place des dispositifs de retenue équipés « d'écrans motos ». Enfin, une expérimentation, lancée le 28 mai 2010 pour une durée de 3 ans sur le réseau routier national, permet d'évaluer l'efficacité, du point de vue de la sécurité routière, de l'utilisation de supports de panneaux dits « fragilisés », qui se cassent ou se déforment en cas de choc avec un véhicule, provoquant ainsi des décélérations réduites pour les occupants du véhicule. Ce type de support n'ayant pas besoin d'être isolé par une barrière de sécurité, leur emploi est par essence positif du point de vue de la sécurité des usagers de deux-roues motorisés.

Données clés

Auteur : M. Franck Marlin
Circonscription : Essonne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3746
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 septembre 2012, page 4886
Réponse publiée au JO le : 15 janvier 2013, page 578